

Charbonnières, le 19 décembre 2008

Communiqué de presse

Assemblée plénière du Conseil régional des mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 décembre 2008

Sous la présidence de **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président de la Région Rhône-Alpes, les élus régionaux se sont réunis en Assemblée plénière, à Charbonnières, pour débattre du projet de budget 2009 et délibérer sur des sujets d'intérêt régional :

- **La Région a voté à une large majorité son budget 2009 qui ne prévoit pas d'augmentation d'impôt et affecte 62 M€ supplémentaires à son plan de soutien à l'économie et à l'emploi**

En 2009, le budget primitif de la Région s'élève à **2,396 milliards d'euros dont 800 M€ à la section investissement et près d'1,6 milliard d'€ en fonctionnement.**

La fiscalité directe représentera 735 M€ et l'auto financement sera maintenu à un niveau élevé, le programme prévisionnel d'emprunt a été porté à 399 M€. Il pourra être réduit avec le versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA annoncé par le gouvernement.

En matière **d'endettement**, la Région présente un ratio de désendettement favorable (2,9 ans), ce que viennent de confirmer les agences de notation Moody's et Fitch en maintenant leur notation 3A.

Ce cinquième budget de la mandature a été construit de manière déterminée pour être **utile aux rhônalpins** dans un contexte de crise économique qui touche d'importants secteurs d'activités avec de fortes répercussions sur l'emploi.

La Région Rhône-Alpes a fait le choix de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des Rhônalpins et de préserver les capacités d'investissement des entreprises **en maintenant les taux de fiscalité au niveau de 2008** (voté par la majorité de gauche, le MoDem et le Centre, face à l'opposition de l'UMP et du FN).

Le plan de soutien à l'économie et à l'emploi proposé par l'Exécutif et enrichi par les amendements des groupes de la majorité (PS, PC, PRG, les verts et PGA) et du MoDem a été approuvé pour un montant total de 62 M€ d'engagements.

Dès le 1^{er} janvier, 20,5 M€ sont mobilisables.

La Région a ainsi choisi de soutenir les entreprises, les salariés et les territoires à surmonter les difficultés, à travers **ce plan** qui se décompose en 3 volets :

- **Soutien à l'investissement.** Pour contribuer à la relance de l'économie tout en préparant l'avenir, la Région consentira au total un effort financier de **38,5 M€** dans différents

domaines d'intervention de la Région : investissements ferroviaires (20M€), enseignement supérieur et recherche (10 M€), travaux et économies d'énergie dans les lycées (6,5 M€), logement et particulièrement le logement HQE (2 M€).

Au total, les investissements directs de la Région s'élèveront à 720 M€ en crédits de paiement.

- **Soutien direct des entreprises et des emplois.** La crise se traduit par des difficultés financières pour les PME régionales, freinant leur capacité d'investissement et pour certaines mettant en péril leur activité. Forte de ses dispositifs existants, la Région consolide et s'engage sur de nouveaux outils de financement permettant de renforcer les fonds propres des entreprises, par la mobilisation de **11,5 M€ supplémentaires** : réabondement du fonds de garantie Rhône-Alpes pour le développement industriel (0,5 M€) et du Fonds Régional pour l'Emploi en Rhône-Alpes (2 M€), mise en place d'un fonds pour sécuriser le capital des entreprises (2 M€) et d'un fonds de capital développement pour les entreprises (4,5 M€), accompagnement stratégique des entreprises fragilisées par l'évolution du Fonds Régional d'Action d'Urgence (1 M€), renforcement d'actions collectives dans les secteurs d'activité industriels touchés et bassins économiques très exposés (1 M€) et des dispositifs régionaux, d'ingénierie et d'innovation touristiques (0,5M€).
- **Effort accru pour la formation et la qualification.** Afin de favoriser l'accès à l'emploi, Rhône-Alpes mobilisera **11,5 M€ supplémentaires** pour accroître son intervention dans le domaine de la formation et de la qualification des Rhônalpins au travers l'accès à la qualification des personnes en contrat précaire et des jeunes (2,8 M€), le soutien de la formation et de la reconversion des salariés (1,7 M€), le développement de l'emploi (4,8 M€), le soutien au CTEF - Contrat Territoriaux Emploi Formation (1 M€) et la gratuité des formations des aides soignantes et des auxiliaires de vie sociale (1,2 M€).

Dans son avis, rendu le 16 décembre, le Conseil Economique et Sociale a approuvé à l'unanimité le projet de budget et le plan de soutien à l'économie et à l'emploi.

Rapport adopté – détail des votes :

Pour : PS, PSEA, PRG, PGA, VERTS

Contre : UMP, FN

Abstention : CENTRE, MoDem

D'autres amendements importants ont été adoptés parmi lesquels :

- 2 M€ sur la prévention des risques environnementaux pour faire face aux conséquences des inondations qui ont frappé Rhône-Alpes à l'automne 2008. 600 000 € ont été attribués pour la Loire et le Rhône
- 2 M € sur la politique de l'eau et les contrats rivière

● Investissement dans les établissements de formations sanitaires et sociales : devant la carence de l'Etat, la Région fait face à l'urgence

La Région a décidé de ne pas pallier aux absences de l'Etat : **il n'y aura donc pas de plan prévisionnel d'investissement (PPI). Cependant, Rhône-Alpes a décidé d'intervenir face à quatre urgences** : trois établissements dans le secteur sanitaire (Montélimar, Croix Rouge de Saint-Étienne et Saint-Martin d'Hères) et l'IFTS de Grenoble dans le social.

Afin de favoriser la pleine implication de tous les acteurs concernés, le taux de participation régionale ne dépassera pas **34 % du coût total du projet** et appellera une **participation financière des autres collectivités territoriales**. En outre, le projet devra être **compatible avec les**

politiques régionales relatives à l'environnement (exigences en matière d'éco-construction) et à la prise en compte du handicap.

Rapport adopté - détail des votes :

Pour : PS, PRG, PC, VERTS, PGA, UMP, MoDem, Centre

Contre : FN

● **Equipements sportifs scolaires : amélioration du système d'aide à l'investissement**

Enseignement obligatoire au lycée, l'Education Physique et Sportive (EPS) est une discipline que le Conseil régional soutient à travers 3 dispositifs complémentaires répondant :

- à la **remise aux normes des équipements sportifs intégrés**,
- à la **prise en compte des frais de location et de transport** engagés par les établissements sur une base forfaitaire,
- au **soutien aux collectivités territoriales**, maîtres d'ouvrage, en matière de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

En 2007, la Région a décidé d'évaluer les conditions de pratique de l'EPS des lycéens en Rhône-Alpes. Une étude, menée auprès de 600 lycées, et une démarche partagée avec l'Education Nationale, ont permis de prioriser l'aide régionale à l'investissement en équipements sportifs scolaires.

Ainsi, à **partir de 2009, le système de subvention aux collectivités locales (taux unique de 40%) va évoluer vers un système différencié à 3 taux (20%, 40% et 60%).**

De plus, le financement des projets sera conditionné à la prise en compte du développement durable (normes Haute Qualité Environnementale et Qualité Environnementale des Bâtiments). Ce nouveau dispositif s'appliquera en priorité aux établissements scolaires publics mais concernera également les projets des lycées privés sous contrat.

Pour favoriser la mise en œuvre d'un véritable schéma de cohérence régionale des équipements sportifs scolaires, **le Conseil régional va également initier un partenariat avec les grands centres urbains**, qui concentrent les difficultés de pratique, et rechercher une mutualisation des moyens.

Rapport adopté – détail des votes :

Pour : PS, PRG, PC, VERTS, PGA, MoDem, Centre

Contre : UMP, FN

● **Pour plus d'efficacité la MIPRA devient un groupement d'intérêt public**

La Région Rhône-Alpes vient de décider de participer à la constitution d'un groupement d'intérêt public ayant pour mission **la recherche et l'implantation d'entreprises publiques et privées en Rhône-Alpes**. Plusieurs collectivités et établissements publics rhônalpins sont également adhérents de ce groupement.

Depuis 2007, **la MIPRA est intervenue dans l'élaboration des Grands Projets régionaux existants ou émergents** tels que Rovaltain et Biovallée dans la Drôme, Design dans la cité à Saint-Étienne, Grotte Chauvet en Ardèche, Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevoise, Nord Isère et Lac du Bourget.

Compte tenu de l'activité quasi-exclusive de la MIPRA sur les Grands Projets régionaux, la Région a souhaité impulser un nouveau mode de partenariat. Ainsi, un **projet de convention**

constitutive du **Groupement d'Intérêt Public « Mission d'Implantation et de Prospection Rhône-Alpes »** se substituera, dès le 1^{er} janvier 2009, à la convention de participation Région-CRCI.

Rapport adopté – détail des votes :

Pour : PS, PC, PRG, UMP, CENTRE, PGA

Contre : FN

Abstention : VERT, MODEM

● Prévention des risques : adhésion de la Région au club Villes, Territoires et Changement Climatique (ViTeCC)

Dans le cadre de son **action de lutte contre le réchauffement climatique**, la Région Rhône-Alpes a d'ores et déjà conduit plusieurs initiatives tels que la réalisation d'un guide sur le changement climatique, la participation à des programmes européens, la coproduction d'une base de données sur les modifications des paramètres atmosphériques, etc.

Compte tenu des projets déjà mis en oeuvre, et dans l'objectif d'élaborer un plan de lutte contre les changements climatiques, **la Région souhaite rejoindre le groupe de travail national « Club Villes, Territoires et Changement Climatique » (ViTeCC)** géré par l'Association pour la promotion de la recherche sur l'économie du carbone (APREC). Cette instance, qui réunit experts, institutions, collectivités et entreprises, permet de mutualiser les connaissances sur les impacts du changement climatique et ainsi faciliter leur anticipation.

Rapport adopté à l'unanimité

● Renforcement et optimisation de la politique régionale de l'énergie

Avec plus de 90 M€ investis et 20 000 aides attribuées (dont 14 000 aux particuliers) **depuis 2005, la Région Rhône-Alpes, en tête des dynamiques métropolitaines, est leader en matière de politique de l'énergie. Avec son plan d'actions, la diminution de la facture énergétique est estimée à 23 M€ et 165 000 tonnes d'équivalents CO₂ sont économisées chaque année. Aujourd'hui, 25% des professionnels de la filière nationale énergies renouvelables sont en Rhône-Alpes.**

Depuis 2005, **l'ensemble des politiques régionales** -transport, recherche et innovation, développement économique, lycées, enseignement supérieur, politique agricole et forestière, logement social et formation- **ont intégré la problématique de l'énergie et ont apporté une contribution significative** à la mise en œuvre de la politique de Rhône-Alpes en faveur de l'énergie. Toutefois, si les objectifs du Plan régional adopté en 2005 restent valables, **il est nécessaire de le réactualiser pour insuffler un nouvel élan et relever le défi énergétique et climatique.**

Première région française pour le solaire thermique (selon Observer) et pour le bois énergie (selon l'ADEME), Rhône-Alpes entend bien conforter sa position de leader. Ainsi, le **nouveau Plan régional de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie** fixe des **objectifs quantifiés** :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 %, réduire la consommation d'énergie de 20% et porter à 23 % la consommation d'énergies renouvelables d'ici 2020.
- conforter la filière photovoltaïque pour un déploiement d'au moins 40 000 m² par an.

Parmi les **dispositifs concrets** qui viendront optimiser le Plan, la Région va créer un **chèque énergie en direction des particuliers pour les équipements en solaire thermique et en bois énergie**. Pour les projets collectifs, le principe du recours à des **appels à projets annuels** est également retenu **pour la mise en œuvre des aides directes du Plan énergie**.

Autre exemple de renforcement du Plan, la Région s'engage à intervenir de manière **exemplaire en faveur du logement social** pour aboutir à **une baisse des charges pour les locataires**.

Enfin, pour encourager significativement le développement de masse des énergies renouvelables des pratiques de maîtrise de l'énergie, les **partenariats avec les associations d'énergie** et les **actions d'information et de sensibilisation des Rhônalpins** vont être renforcés, une formation auprès des agents des lycées étant déjà lancée depuis cet automne en ce sens.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2009.

Rapport adopté :

Pour : PS, PC, PRG, UMP, CENTRE, VERTS, MODEM, PGA

Abstention : FN

Sauf le point 5 :

Pour : PS, PRG, UMP, CENTRE, VERTS, MODEM, PGA

Contre : PC

Abstention : FN

● Démarche d'évaluation : rapport du comité de suivi de la démarche d'évaluation - année 2008

Le pilotage de la démarche généralisée d'évaluation est placé sous la responsabilité du comité de suivi de la démarche d'évaluation qui associe un collège d'élus régionaux et un collège d'experts. Depuis juin 2007, trois évaluations ont été menées : le dispositif « carte M'ra », le volet économique de la politique « Contrats de développement Rhône-Alpes (CDRA) » et la politique régionale en faveur de la maîtrise de l'énergie et² pour le développement des énergies renouvelables.

En 2009, deux nouvelles évaluations sont prévues : la démarche régionale de démocratie participative et les points clés du plan de mandat sport 2004 - 2010.

Rapport non soumis au vote

● Renouvellement des experts du comité de suivi de la démarche généralisée d'évaluation

Pour le collège des experts, un mandat de trois ans a été renouvelé pour Frédéric VARONE, Annie FOUQUET et Bernard GAZIER.

Claire TOURMEN, Cécile ROBERT, Katia HORBER-PAPAZIAN et Guy CAUQUIL ont été nommés au titre du collège des experts pour un mandat de trois ans.

Rapport adopté - détail des votes :

Pour : PS, PRG, PC, VERTS, PGA, UMP, MoDem, Centre

Contre : FN

● **Création d'un service public régional de la formation pour mettre en œuvre le droit à la formation tout au long de la vie et pour tous**

Avec la création d'un Service public régional de la formation, la Région entend concrétiser et **faciliter le droit à la formation tout au long de la vie pour l'ensemble des citoyens**. Ce nouveau service public permettra d'améliorer l'accès à la formation en rendant plus visible l'ensemble des outils et prestations mis à la disposition des Rhônalpins.

Concrètement, la constitution du Service public régional de la formation, doit permettre de :

- **mettre en place une offre de service d'insertion et de formation professionnelle sur l'ensemble de la région**, répondant à des objectifs clairement affichés (le droit à la qualification, le droit à une deuxième chance...) et **adaptée aux spécificités territoriales**
- **réorganiser l'ensemble des partenariats** de la Région, en matérialisant mieux la commande publique et les obligations de service public qu'elle inclut,
- **assurer par le contrôle, l'évaluation et l'animation** du Service public régional, l'adaptation constante et la **qualité du service rendu**.

Rapport adopté - détail des votes :

Pour : PS, PRG, VERTS, PGA, MODEM, CENTRE, PSEA

Contre : FN

Abstention : UMP

● **Audition du Préfet de Région sur l'exécution du CPER 2007-2013 et l'action de l'Etat en Rhône-Alpes**

Jean-Jack QUEYRANNE a invité le Préfet de Région, Jacques GERAULT, à participer à l'introduction au vote du Budget Primitif 2009 par l'Assemblée régionale. Ce fut l'occasion de l'interroger sur la volonté du Président de la République de s'appuyer sur les collectivités pour appliquer son plan de relance en rattrapant notamment son retard dans l'exécution du CPER. Ce fut également l'occasion pour **Jean-Jack QUEYRANNE** de répéter que la réponse à la crise devra être collective et de demander au Préfet à être associé aux initiatives prises par l'Etat.

Voir discours de Jean-Jack QUEYRANNE ci-joint.

Service presse
04 72 59 40 15
04 72 59 43 52

Isabelle SALOMON- 06 07 09 34 18
Violaine de BEAUSSE – 06 79 47 04 15
Angélique DEFRANCE - 06 70 03 43 00
Magalie FARGEIX – 06 32 88 47 59
Anne-Lise POITOUX – 06 79 51 01 59
Fanny THEVENOUD – 06 32 24 69 48